
Deux hébergements insolites en milieu naturel

Temps de lecture

7 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

© Conception YAP ARCHITECTURE, visualisation ERGØN & WØLF Creative Studio

La Métropole Rouen Normandie valorise l'étendue et la diversité de son patrimoine naturel en proposant des hébergements insolites à Amfreville-la-Mivoie, Grand-Couronne et Saint-Pierre-de-Manneville. Deux hébergements ont été validés à ce stade et verront le jour au printemps 2025.

La Métropole Rouen Normandie souhaite valoriser l'étendue et la diversité de son patrimoine naturel en proposant des hébergements insolites. Trois communes se sont portées candidates pour les accueillir : Amfreville-la-Mivoie, Grand-Couronne et Saint-Pierre-de-Manneville. Deux hébergements ont été validés à ce stade et verront le jour au printemps 2025.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie,

Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, la santé et la sécurité industrielle et sanitaire, Hugo Langlois, Conseiller Métropolitain délégué aux enjeux liés à la Seine, les forêts, la biodiversité, Laurence Renou, Vice-Présidente en charge de la culture, et Christine de Cintré, Conseillère métropolitaine déléguée en charge du tourisme et de Rouen Capitale Européenne de la Culture 2028 : « *L'objectif de ces hébergements est de permettre aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir les milieux naturels du territoire en vivant une expérience unique le temps d'une nuit. Ce projet, qui s'inscrit dans l'esprit de notre candidature au titre de Capitale européenne de la culture 2028, nous permet de valoriser le potentiel touristique et patrimonial de notre vallée de Seine ! Merci aux communes de s'être portées volontaires pour valoriser leur patrimoine naturel et forestier et rendez-vous au printemps 2025 !* »

Parmi ses compétences, la Métropole Rouen Normandie a en charge l'amélioration du cadre de vie, notamment par des actions de mise en valeur du potentiel environnemental et touristique des espaces naturels et la sensibilisation du public et le soutien à l'éducation au respect de l'environnement. Dans ce cadre, elle a défini une politique forestière volontariste qui se traduit par un plan d'actions multi-partenarial sur la forêt, appelé Charte Forestière de Territoire. Parmi les actions identifiées, figure le projet de créer une offre d'hébergement en milieu naturel pour proposer des nuits insolites sur le territoire. L'implantation de ces hébergements a été adoptée lors du Conseil Métropolitain du 4 juillet 2022.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la candidature de Rouen et la vallée de Seine au titre de Capitale européenne de la culture 2028, ainsi que dans la politique de développement touristique de la Métropole qui poursuit trois objectifs majeurs : accroître les retombées économiques de la fréquentation touristique, renforcer la promotion et la valorisation de l'image touristique du territoire, développer un tourisme pour tous conduisant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et permettant à chacun de s'approprier le territoire.

Ces hébergements préfigurent l'esprit qui sera donné à cette année 2028 dans toute la vallée de Seine normande ! Il fait écho notamment à un projets phare de la candidature : "Détours & méandres".

"Détours & méandres" se décline en deux parties, des œuvres pour randonner incitant au mouvement, offrant des expériences nouvelles de traversée des paysages et invitant aux chemins de traverse. Sur terre, sur l'eau, sur rails, sur roues... Ainsi que des refuges pour se rencontrer, pour prendre le "temps de méandrer" voire de trouver refuge pour une nuit. Ces haltes seront l'occasion de vivre une expérience d'hébergement artistique. Des lieux vacants, anciennes auberges ou anciens hôtels laissés de côté, sont remis en service et trouvent un double emploi : lieu d'hébergement pour les publics et lieu de résidence artistique.

Trois communes volontaires pour accueillir ces hébergements

Un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé aux communes en août 2022 afin que celles-ci puissent proposer des sites potentiels d'installation de ces hébergements insolites. Ces sites devaient appartenir aux communes, présenter un environnement le plus naturel possible, avoir une topographie compatible avec l'installation d'hébergements, présenter un niveau sonore faible, être facilement accessibles et proches d'équipements touristiques (chemins de randonnées, sites à visiter, panoramas...). Trois communes se sont portées candidates : Amfreville-la-Mivoie (coteaux avec vue sur la Seine), Grand-Couronne (espace agricole) et Saint-Pierre-de-Manneville (forêt communale). Un marché de maîtrise d'œuvre pour leur réalisation a ensuite été lancé en deux phases (phase candidature/phase offre). Neuf candidats ont répondu à la phase candidature et six ont été autorisés à poursuivre sur la phase offre qui prévoyait un rendu avec des esquisses plus approfondies.

Les attendus du projet

Ces hébergements devaient être représentatifs d'un hébergement écologique répondant aux critères de respect de l'environnement, tant par leur insertion dans le site que par les matériaux qui le composent. Ils devaient s'inscrire dans une démarche destinée à limiter leur impact sur l'environnement et à favoriser la filière forêt-bois. La majorité des éléments de structure devait être en bois ou un dérivé du bois, avec une démarche de ressources de proximité, de choix d'essences locales notamment du feuillu, mais aussi de réemploi de matériaux pour la construction. Ces logements sont temporaires et doivent ainsi pouvoir être démontés, sans impact sur l'environnement d'accueil. Ils doivent être solides avec une bonne résistance au vent et aux intempéries et doivent présenter un entretien et une maintenance facilités. L'hébergement doit être conçu pour recevoir jusqu'à six adultes. Leur surface plancher est au minimum de 25 m² avec un maximum de 40 m². Il doit proposer, en un seul et même lieu, plusieurs espaces : nuit, repas, stockage, ménage et déchets. Afin de maximiser l'esprit nature et la déconnexion, ces logements sont volontairement dépourvus d'eau courante, d'électricité et de chauffage et seront ainsi fermés lors de la période hivernale.

Présentation des deux premiers projets retenus

Une commission technique s'est tenue le 14 novembre 2023 pour donner un avis sur les projets rendus. Suite à cette commission et conformément à l'analyse des dossiers de candidature, deux projets ont été retenus pour les communes d'Amfreville-la-Mivoie et Grand-Couronne. L'ouverture de ces premiers hébergements insolites est prévue au printemps 2025. La réservation de ceux-ci se fera en ligne et sera proposée d'avril à octobre avec une politique tarifaire accessible. Le site de Saint-Pierre-de-Manneville n'a pas été attribué du fait du prix trop élevé de la maîtrise d'œuvre des projets. Il sera relancé en 2024.

- **Amfreville-la-Mivoie – Équipe Atelier 2H/SAS Bureau d'études structures bois (BESB)**
Le site « La belle vue » offre, comme son nom l'indique, un magnifique panorama sur la Seine (Rouen, Amfreville-la-Mivoie, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen) et sur les reliefs du Mont-Ager, les Mallefranches et les Hauts-Vallons. Cet hébergement proposera un volume simple parallélépipédique en offrant aux visiteurs une vue panoramique sur la beauté du lieu, telle une « cabane du pêcheur » qui s'avance sur l'eau en formant une terrasse sur pilotis. L'hébergement pourra recevoir six personnes et sera constitué d'un espace "nuit" et d'un espace "jour". L'espace "jour" sera généreusement vitré et donnera sur une terrasse faisant office d'observatoire sur la nature environnante. Les repas pourront être pris à l'extérieur comme à l'intérieur. L'espace "nuit" sera composé de trois ensembles de deux lits superposés fabriqués en OSB3. Ils sont chacun munis de rideaux pour offrir de l'intimité à chacun des visiteurs. L'accès au logement se fera par le cimetière. Les sanitaires du cimetière seront partagés les jours d'occupation. Un petit escalier mène au terrain et un cheminement sera taillé dans les herbes hautes pour mener à la cabane.
- **Grand-Couronne – Équipe YAP ARCHITECTURE / T/E/S/S Atelier d'ingénierie**
La forme triangulaire de cet hébergement est un choix pour l'espace intérieur, le confort thermique, la résistance aux intempéries, la stabilité structurelle et la maîtrise des coûts. Elle s'intègre également dans le contexte de maisons individuelles à toiture inclinée tout en gardant une identité forte et singulière. Cette "cabane" sera surélevée afin d'offrir une perspective imprenable sur le bassin, la forêt environnante et les champs agricoles. Cette surélévation constitue également une barrière efficace contre les remontées d'humidité par capillarité, préservant ainsi la qualité de l'espace intérieur. Ce logement comprendra une zone nuit avec un espace de couchage pour six personnes allongées sur des matelas ainsi

que deux hamacs et plusieurs zones de repas : autour de l'élément central, en terrasse non protégée ou en terrasse à l'abri, sous l'hébergement. Un meuble central polyvalent fera office d'entrée dans l'habitation via une échelle, de table à roulettes pour la terrasse et d'espace de stockage pour les sacs à dos etc. La paille sera utilisée comme isolant biosourcé, sa forte inertie thermique offrant la capacité unique de stocker et de réguler la chaleur.